

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_81-DE

n° 2023/81

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ **Date de la convocation :** Le 27/11/2023

▪ **Date d'affichage :** Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUULT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : CONSTRUCTION D'ATELIERS ET LOGEMENT A ST MARTIN-LES-EAUX
Lot 00 – Amiante – Marché de substitution

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la consultation effectuée dans le cadre de l'appel d'offres le 5/06/2023.

CONSIDERANT sa délibération n°2023-73bis en date du 19 septembre 2023 autorisant la signature du marché avec l'Ets RENOVATION SADT GROUPE pour le lot 00 – Amiante.

n° 2023/81

**Objet : Construction d'ateliers et logements à ST MARTIN-LES-EAUX
Lot 00 – Amiante – Marché de substitution**

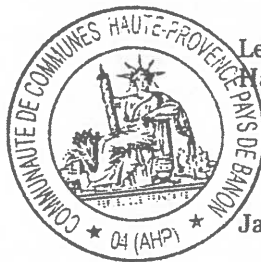
CONSIDERANT la résiliation du marché avec cette entreprise placée en liquidation judiciaire.

CONSIDERANT l'offre de la SARL BARLIER placée en 2^{ème} position dans le classement des offres.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE le Président à signer le marché à procédure adaptée avec la SARL BARLIER pour un montant de 13 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELI_2023_81BIS-DE

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/81bis

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance :

M. Serge MARTIN

Objet :

**CONSTRUCTION D'ATELIERS ET LOGEMENT A ST MARTIN-LES-EAUX
Lot 00 – Amiante – Marché de substitution**

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la consultation effectuée dans le cadre de l'appel d'offres le 5/06/2023.

CONSIDERANT sa délibération n°2023-73bis en date du 19 septembre 2023 autorisant la signature du marché avec l'Ets RENOVATION SADT GROUPE pour le lot 00 – Amiante.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELI_2023_81BIS-DE

n° 2023/81bis

**Objet : Construction d'ateliers et logements à ST MARTIN-LES-EAUX
Lot 00 – Amiante – Marché de substitution**

CONSIDERANT la résiliation du marché avec cette entreprise placée en liquidation judiciaire.

CONSIDERANT l'offre de la SARL BARLIER placée en 2^{ème} position dans le classement des offres.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

AUTORISE le Président à signer le marché à procédure adaptée avec la SARL BARLIER pour un montant de 13 800 € HT.

Annule et remplace la délibération n°2023/81 du 23/11/2023

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_82-CC

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/82

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 27/11/2023

Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONT SALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONT SALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance :

M. Serge MARTIN

Objet :

CONSTRUCTION D'ATELIERS ET LOGEMENTS A ST MARTIN-LES-EAUX
Signature des marchés – Mandat au Bureau

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT le marché de construction d'ateliers et logements à ST MARTIN-LES-EAUX

CONSIDERANT la consultation effectuée dans le cadre de l'appel d'offres le 5/06/2023.

n° 2023/82

Objet : **Construction d'ateliers et logements à ST MARTIN-LES-EAUX**
Signature des marchés – Mandat au Bureau

CONSIDERANT sa délibération n°2023/73bis.

CONSIDERANT la nécessité de signer ces marchés rapidement.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

DONNE MANDAT au bureau pour autoriser la signature des marchés.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,



[Signature]
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_83-DE

n° 2023/83

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAULT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : EXTENSION DE LA CONFISERIE LEBLANC A BANON
Marché de maîtrise d'œuvre et dépôt du Permis de Construire

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Commande Publique.

CONSIDERANT la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé des travaux d'extension de la confiserie Leblanc à BANON.

CONSIDERANT le résultat de la consultation.

n° 2023/83

Objet : **EXTENSION DE LA CONFISERIE LEBLANC A BANON**
Marché de maîtrise d'œuvre et dépôt du Permis de Construire

CONSIDERANT l'analyse des offres.

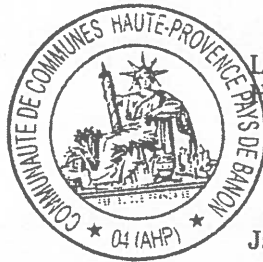
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

RETIENT la candidature la mieux disante de la SARL d'Architecture PAILLAT pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 84 500 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_84-DE

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/84

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : SIMIANE LA ROTONDE – AMENAGEMENT MAISON « THOMAS »
Dépôt de la Déclaration préalable

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,
CONSIDERANT le projet d'aménagement de la maison « Thomas » à SIMIANE LA ROTONDE
CONSIDERANT la désignation de Mme Camille BERTELLI de l'Atelier DA CAZE, chargée de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

CONSIDERANT que le dépôt d'une déclaration préalable s'impose.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer la Déclaration Préalable et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_85-DE

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/85

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : REILLANNE – AMENAGEMENT MAISON « VILLARDO »
Dépôt de la Déclaration préalable

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,
CONSIDERANT le projet d'aménagement de la maison « Villardo » à REILLANNE
CONSIDERANT la désignation de Mme Yasmine BENCHEMLOUL, architecte chargée de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

CONSIDERANT que le dépôt d'une déclaration préalable s'impose.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer la Déclaration Préalable et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_86-DE

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/86

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 27/11/2023

Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAULT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : REILLANNE – CONSTRUCTION D'UN BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES
Dépôt du Permis de Construire

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet de construction du Bureau d'Informations Touristiques à REILLANNE

CONSIDERANT la désignation de Thomas MOUGENOT, architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

CONSIDERANT que le dépôt d'un Permis de Construire s'impose.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer Permis de Construire et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_87-DE

n° 2023/87

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation : Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage : Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME,
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAULT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : REHABILITATION D'UN ANCIEN HÔTEL EN BEGUINAGE A MANE
Marché de Maîtrise d'œuvre et dépôt du Permis de Construire

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé des travaux de réhabilitation d'un ancien hôtel en béguinage à MANE.

CONSIDERANT le résultat de la consultation.

n° 2023/87

Objet : REHABILITATION D'UN ANCIEN HÔTEL EN BEGUINAGE A MANE
Marché de Maîtrise d'œuvre et dépôt du Permis de Construire

CONSIDERANT l'analyse des offres.

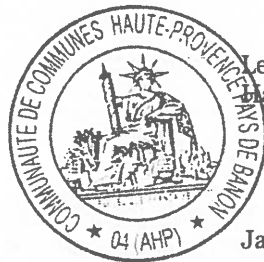
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

RETIENT la candidature la mieux disante de l'atelier SANTELLI pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 86 666,64 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELI_2023_87BIS-DE

n° 2023/87bis

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ **Date de la convocation :**

Le 27/11/2023

▪ **Date d'affichage :**

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : REHABILITATION D'UN ANCIEN HÔTEL EN BEGUINAGE A MANE
Marché de Maîtrise d'œuvre et dépôt du Permis de Construire

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé des travaux de réhabilitation d'un ancien hôtel en béguinage à MANE.

CONSIDERANT le résultat de la consultation.

n° 2023/876is

Objet : **REHABILITATION D'UN ANCIEN HÔTEL EN BEGUINAGE A MANE**
Marché de Maîtrise d'œuvre et dépôt du Permis de Construire

CONSIDERANT l'analyse et le classement des offres.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

RETIENT la candidature la mieux disante de l'atelier SANTELLI pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 86 666,64 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_88-DE

n° 2023/88

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALLET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVault, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVault
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance :

M. Serge MARTIN

Objet :

AUBENAS-LES-ALPES - Subvention de fonctionnement

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les ordonnances n°2020-330, n°2020-336 et n°2020-391.

CONSIDERANT la demande de la Commune d'Aubenas-les-Alpes.

CONSIDERANT l'état actuel de la trésorerie de la Commune.

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de s'acquitter du paiement d'équipement pour le service de l'eau.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

DECIDE de verser une subvention de 7 488 € à la Commune d'Aubenas-les-Alpes.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_89-DE

n° 2023/89

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation : Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage : Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : BUDGETS – Décisions Modificatives

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

1. BUDGET DECHETS MENAGERS

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public.
CONSIDERANT les dépenses d'équipements pour le service déchets ménagers.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE le virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes
611 Prestations de services	+ 215.000 €	757363 Subvention d'équilibre du Budget principal	+ 300.000 €
61351 Location matériel roulant	+ 35.000 €		
61551 Entretien matériel roulant	+ 50.000 €		
TOTAL	+ 300.000 €	TOTAL	+ 300.000 €

Objet : BUDGETS – Décisions Modificatives

2. BUDGET ECONOMIE

CONSIDERANT la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT que ce programme a été omis lors de la réalisation du budget économique.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE l'ouverture de crédits suivantes :

INVESTISSEMENT	Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes
2031-62 Etudes OPAH	+ 64.000 €	1313 Département	+ 24.000 €
		1316 ANAH	+ 40.000 €
TOTAL	+ 64.000 €	TOTAL	+ 64.000 €

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_90-DE

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/90

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance :

M. Serge MARTIN

Objet :

**BUDGET DECHETS MENAGERS
Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT sa délibération n°2023/29 du 14 avril 2023 adoptant les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement pour 2023.

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

n° 2023/90

**Objet : BUDGET DECHETS MENAGERS
Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement**

DECIDE DE MODIFIER les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

ACQUISITION COLONNES	Montant voté 2023	Révision 2023 N°1 avril	Nouveau montant AP	Révision 2023 N°2 novembre	Nouveau montant AP	CP 2023	CP 2024
	1.000.000 €	200.000 €	1.200.000 €	+ 400.000 €	1.600.000 €	400.000 € + 60.000 € 460.000 €	148.312,14 € + 340.000 € 488.312,14 €

GENIE CIVIL	Montant voté 2023	Révision 2023 N°1 avril	Nouveau montant AP	Révision 2023 N°2 novembre	Nouveau montant AP	CP 2023	CP 2024
	755.000 €	45.000 €	800.000 €	+ 500.000 €	1.300.000 €	310.000 € - 610.000 €	40.955,94 € + 500.000 € 240.955,94 €

Ainsi fait et délibéré à MONT SALIER, les jour, mois, an que dessus.



Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_91-DE

n° 2023/91

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONT SALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONT SALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-1 et R-1111-1-A à R-1111-1-D

VU la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

VU le Décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

n° 2023/91

Objet : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

CONSIDERANT que la Loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

CONSIDERANT les stipulations du décret précité qui définit les modalités de la saisine.

CONSIDERANT que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité ou établissement public local.

CONSIDERANT la possibilité offerte à l'ensemble des collectivités territoriales et à leurs établissements de désigner, collectivement, le référent déontologue, de fixer la durée de la mission, les modalités de la saisine et le montant des indemnités.

Désignation :

Le Président indique la nécessité de désigner un référent n'ayant pas de lien avec la collectivité pour les élus auprès desquels il est susceptible d'exercer ses missions. Le référent déontologue ne doit pas :

- exercer de mandat local,
- être agent de la collectivité, ni du centre de gestion départemental,
- se trouver en situation de conflit d'intérêt : « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Le Président propose de désigner en qualité de référent déontologue avec son accord, monsieur Philippe DE MESTER, retraité de la fonction publique d'état (ex-directeur de l'agence régionale de la santé de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ancien préfet de la Somme), et monsieur Guy PAGLIANO, retraité de la fonction publique territoriale (Directeur général des Services) pour assurer les missions de référent déontologue.

Domaine d'intervention

Le Président rappelle à l'assemblée que le référent déontologue peut être saisi, pour avis, par un élu sur toute question le concernant personnellement relative à l'application de la charte de l'élu local annexée à la présente et des lois applicables en la matière. L'avis rendu est personnel et confidentiel.

Il est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'avis rendu n'est pas destiné à être rendu public, sauf volonté exprimée par l'élu.

Toutefois, des lors que son avis ou sa recommandation vis-à-vis de l'élu met en lumière un dysfonctionnement administratif ou une situation pouvant engager la responsabilité du maire/président ou celle de la collectivité/établissement public, le référent déontologue en informe le maire/président et garantit l'anonymat de l'élu qui lui a demandé conseil sur sa situation professionnelle.

Saisine :

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de l'intercommunalité.

Le référent déontologue pourra être saisi par mail (Mentionner l'adresse électronique du ou des référents) pour obtenir un 1^{er} rendez-vous. Cette demande précisera les noms et coordonnées du requérant ainsi que le mandat exercé. Le référent déontologue précisera l'adresse permettant l'envoi de la saisine.

Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

n° 2023/91

Objet : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Indemnisation :

Le Président informe que le référent déontologue est indemnisé de vacation conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022, pris en application du décret n° 2022-1520, soit d'un montant de 80€ par dossier.

Entretiens

Toute latitude est laissée au référent déontologue pour intervenir soit :

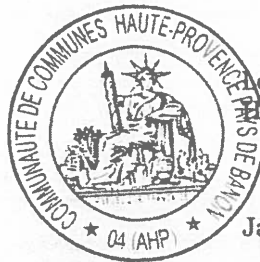
- En présentiel dans la salle mise à disposition de la collectivité (ou l'établissement public) où il doit intervenir,
- Par échange épistolaire avec l'élu qui l'a saisi,
- Par visioconférence.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- ✓ **ACCEPTÉ** les modalités de procédure proposées l'autorité territoriale,
- ✓ **DECIDE** de désigner en qualité de référent déontologue des élus les personnes suivantes :
Monsieur Philippe DE MESTER, ancien préfet, et **Monsieur Guy PAGLIANO**, ancien DGS,
- ✓ **PRECISE** les adresses électroniques permettant de saisir le ou les référents :
philippe.demeester@outlook.fr / guy.pagliano@outlook.fr
- ✓ **ADOpte** la charte de l'élu telle qu'annexée à la présente,
- ✓ **FIXE** l'indemnité par dossier à 80 euros,
- ✓ **FIXE** la durée des fonctions du référent déontologue à celle du mandat municipal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_92-DE

n° 2023/92

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 27/11/2023

Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance :

M. Serge MARTIN

Objet :

**ZONE D'ACTIVITES DE DAUPHIN
Dépôt du Permis d'Aménager Modificatif**

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la Zone d'Activités de DAUPHIN.

CONSIDERANT que le dépôt du Permis d'Aménager modificatif s'impose.

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de Permis d'Aménager modificatif et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_93-DE

n° 2023/93

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 27/11/2023

Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAULT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : TRANSPORT, TRAITEMENT et TRI DES DECHETS DES DECHETTERIES
Société VEOLIA - Avenant

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le Marché à Procédures Adaptées signé avec la Société VEOLIA pour le transport, le traitement et le tri des déchets des déchetteries de MANE ? VILLEMUS, REILLANNE et BANON.

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte le rachat des matériaux.

CONSIDERANT la proposition d'avenant.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec la Société VEOLIA.

DIT que cet avenant entre en vigueur à compter du 01/12/2023

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_94-DE

n° 2023/94

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la convocation :

Le 27/11/2023

Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communaux de BANON
M. Michel GASPARI, conseillers communaux de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communaux de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communaux de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communaux de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communaux de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communaux de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARI
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : ECOMAISON - Convention

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le changement de nom de l'éco organisme Ecomobilier qui devient Ecomaison.

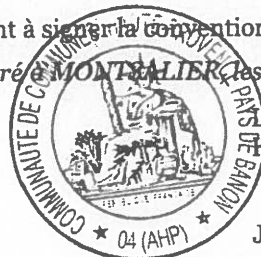
CONSIDERANT que la convention signée avec l'éco organisme Ecomobilier arrive à échéance le 31/12/2023.

CONSIDERANT la nécessité de renouveler ce contrat afin d'assurer la prise en charge opérationnelle des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) sur le territoire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon ainsi que le versement de soutiens financiers.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'éco organisme ECOMAISON

Ainsi fait et délibéré le 23 novembre 2023, à Montsalier, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon.

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_95-DE

n° 2023/95

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 38
▪ en exercice : 38
▪ qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : Retrait de la CCHPPB du SYDEVOM 04

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5.

VU l'article 12 des statuts du SYDEVOM 04

VU l'arrêté préfectoral n°2016-335-003 en date du 30/11/2016 portant création de la CCHPPB.

CONSIDERANT que la CCHPPB est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

n° 2023/95

Objet : Retrait de la CCHPPB du SYDEVOM 04

CONSIDERANT que la CCHPPB souhaite d'une part, harmoniser et rendre plus efficient la gestion et la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire et d'autre part, de rationaliser la collecte en optimisant les tournées par une continuité territoriale.

CONSIDERANT la nécessité de renouveler ce contrat afin d'assurer la prise en charge opérationnelle des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sur le territoire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon ainsi que le versement de soutiens financiers.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le retrait de la CCHPPB du SYDEVOM 04 selon les conditions et modalités prévues.

ACTE le retrait de la CCHPPB dans un délai de prévenance d'un an après acceptation par le Comité Syndical du SYDEVOM04 et l'absence d'opposition de plus d'un tiers des organes délibérants des membres du SYDEVOM04 dans les trois mois à compter de la notification du retrait.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_96-DE

n° 2023/96

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : Mise en place de la vidéoprotection sur le territoire de la CCHPPB
Demande de financement auprès du Conseil Régional

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'équipement en vidéoprotection de plusieurs sites sur le territoire de la CCHPPB.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la CCHPPB.

CONSIDERANT le montant des équipements qui s'élèvent à 40 000 € HT

n° 2023/96

**Objet : Mise en place de la vidéoprotection sur le territoire de la CCHPPB
Demande de financement auprès du Conseil Régional**

Après en avoir délibéré,
A la majorité avec 35 voix pour et une contre

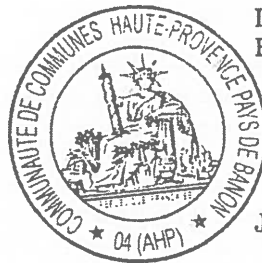
ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Conseil régional 50%	Autofinancement
40 000 € HT 48 000 € TTC	20 000 €	20 000 € 28 000 €

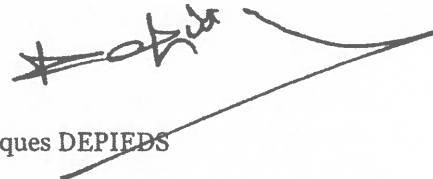
SOLLICITE le concours financier du conseil régional.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_97-DE

n° 2023/97

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONT SALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONT SALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : Mise en place de la vidéoprotection sur le territoire de la CCHPPB
Demande de financement auprès de l'Etat

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'équipement en vidéoprotection de plusieurs sites sur le territoire de la CCHPPB.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le domaine de compétence de la CCHPPB.

CONSIDERANT le montant des équipements qui s'élèvent à 40 000 € HT

n° 2023/97

Objet : Mise en place de la vidéoprotection sur le territoire de la CCHPPB
Demande de financement auprès de l'Etat

Après en avoir délibéré,
A la majorité avec 35 voix pour et une contre

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Etat 50%	Autofinancement
40 000 € HT 48 000 € TTC	20 000 €	20 000 € 28 000 €

SOLLICITE le concours financier de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Président à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_98-DE

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/98

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : Points d'apports volontaires
Acquisition d'une frange de terrain à BANON.

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'installation de colonnes semi-enterrées et/ou enterrées sur le territoire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur plan environnemental et économique.

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir une frange de terrain sur la commune de BANON pour permettre l'installation des colonnes.

**Objet : Points d'apports volontaires
Acquisition d'une frange de terrain à BANON.**

n° 2023/98

CONSIDERANT la proposition de Mme PEYRON Michèle de vendre une frange de terrain cadastrée section D n°790 de 114 m² pour un montant de 114 €.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE l'acquisition de cette frange de terrain.

DESIGNE l'étude de Maître Magali BOULNOIS-DERIEN et Caroline STAHL-BAGARRI, notaires à BANON villa la parenthèse 50 Route de Forcalquier 04 150 BANON pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_99-DE

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/99

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : Points d'apports volontaires
Acquisition d'une frange de terrain à L'HOSPITALET

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'installation de colonnes semi-enterrées et/ou enterrées sur le territoire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur plan environnemental et économique.

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir une frange de terrain sur la commune de BANON pour permettre l'installation des colonnes.

n° 2023/99

**Objet : Points d'apports volontaires
Acquisition d'une frange de terrain à L'HOSPITALET**

CONSIDERANT la proposition de Mme PEYRON Michèle de vendre une frange de terrain cadastrée section D n°608 de 20 m² pour un montant de 20 €.

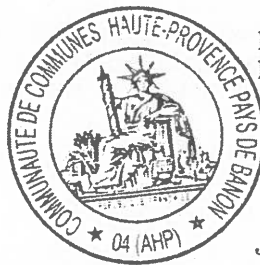
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE l'acquisition de cette frange de terrain.

DESIGNE l'étude de Maître Magali BOULNOIS-DERIEN et Caroline STAHL-BAGARRI, notaires à BANON villa la parenthèse 50 Route de Forcalquier 04 150 BANON pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 23 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_100-DE

n° 2023/100

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

- **Date de la convocation :** Le 27/11/2023
- **Date d'affichage :** Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de l'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAUT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS : Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance : M. Serge MARTIN

Objet : PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le Code Général de la fonction publique
VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.
VU l'avis du comité social territorial en date du 16/11/2023

n° 2023/100

Objet : PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

CONSIDERANT les organes délibérant des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

CONSIDERANT que pour être éligible à la prime, les agents doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023
- Etre employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.
- Avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39 000 euros sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), les heures complémentaires, les indemnités d'intervention effectués à l'occasion des astreintes et l'indemnité forfaitaire complémentaire versée au titre des heures supplémentaires effectuées dans le cadre d'opérations électorales, ne sont pas à prendre en compte dans la limite annuelle de 7500 €.

CONSIDERANT que la prime prévue est versée par :

- L'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023
- Chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'Etat et aux employeurs hospitaliers.

Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros et 300 euros sachant que son montant est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité

DECIDE d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnel selon le barème suivant (pour un agent à temps complet et à temps plein, ayant travaillé toute la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023) :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant plafond de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

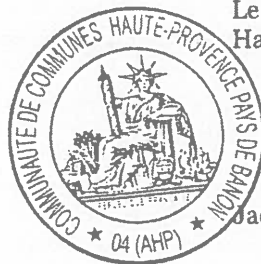
n° 2023/100

Objet : PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

AUTORISE le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent, sachant que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 dans le respect des modalités définies ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prime seront inscrit au budget.

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 004-200071025-20231123-DELIB_2023_101-DE

Séance du 23 novembre 2023

n° 2023/101

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 38
- en exercice : 38
- qui ont pris part à la délibération : 36

▪ Date de la convocation :

Le 27/11/2023

▪ Date d'affichage :

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt trois du mois de novembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MONTSALIER, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Stéphane GUILLERMIN, Conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
Mme Michèle MOUTTE, M. Philippe LOGEAY, M. José GUTIERREZ, conseillers communautaires de BANON
M. Michel GASPARDIN, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Nicolas LAPAILLE, Conseiller communautaire de L'HOSPITALET.
M. Claude PELLISSIER, Conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, M. Pierre BRUN, Conseillers communautaires de MANE
Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ, Conseillère communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Gérard BURCHERI, Conseiller communautaire de REDORTIERS
Mme Claire DUFOUR, M. Francis MARGUERITE, Mme Muriel LAVAULT, M. Bernard GIORGI, Conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, Conseillère communautaire de REVEST DES BROUSSES.
M. Bernard GRANET, Conseiller communautaire de REVEST DU BION
M. Stephen PARRAUD, M. Jean-Pierre BAGUR, Conseillers communautaires de SAINT MAIME
M. Stéphane DELRIEU, Conseiller communautaire de SAINT MARTIN-LES-EAUX
M. Jean-Paul GROSSO, M. Raymond ARMANET, Mme Béatrice CONSTANTINESCO, Conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Bernard CAVALLO, Conseillers communautaires de SIMIANE-LA-ROTONDE
M. Alain CLAPIER, Conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, Conseiller communautaire de VILLEMUS

POUVOIRS :

Mme Michèle BERTIN a donné pouvoir à M. Michel GASPARDIN
Mme Anne-Marie DE SIKE a donné pouvoir à M. Luc GRECO
M. Philippe VIAL a donné pouvoir à Mme Isabelle MARCELLY-FERNANDEZ
Mme Isabelle GRENUT a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAULT
Mme Martine COUTE a donné pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
Mme Claudie DAUPHIN-RIVIERE a donné pouvoir à M. Bernard GRANET
Mme Marie-Christine ALMERAS a donné pouvoir à M. Alain CLAPIER.

Secrétaire de séance :

M. Serge MARTIN

Objet :

Points d'apports volontaires
Acquisition d'une frange de terrain à L'HOSPITALET

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT le projet d'installation de colonnes semi-enterrées et/ou enterrées sur le territoire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

CONSIDERANT l'intérêt que revêt ce projet sur plan environnemental et économique.

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir une frange de terrain sur la commune de BANON pour permettre l'installation des colonnes.

n° 2023/101

**Objet : Points d'apports volontaires
Acquisition d'une frange de terrain à L'HOSPITALET**

CONSIDERANT la proposition de M. VIDAL Serge de vendre une frange de terrain cadastrée section D n°608 de 20 m² pour un montant de 20 €.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE l'acquisition de cette frange de terrain.

DESIGNE l'étude de Maître Magali BOULNOIS-DERIEN et Caroline STAHL-BAGARRI, notaires à BANON villa la parenthèse 50 Route de Forcalquier 04 150 BANON pour rédiger l'acte authentique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Annule et remplace la délibération n°2023-99 du 23/11/2023

Ainsi fait et délibéré à MONTSALIER, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

[Signature]
Jacques DEPIEDS